



Accueil de loisirs des Marots

Projet pédagogique
des Vacances de la Toussaint 2024
du 21 au 31 octobre 2024



**À LA DÉCOUVERTE
DE MES TALENTS**

PRESENTATION	2
LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE DE TROYES	3
L'organisateur :	3
L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MAROTS	5
Localisation :	5
Public :	5
Composition :	5
Restauration Collective.....	5
A proximité	5
INTENTIONS EDUCATIVES :	6
EXIGENCES DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE.....	7
PROJET DES VACANCES.....	11
JOURNEE-TYPE	15
Les temps d'accueil échelonnés du matin :	16
Les temps d'activités :.....	16
Les « Coins Permanents » :	16
Les activités proposées par les animateurs :	Erreur ! Signet non défini.
Les temps du repas (déjeuner et goûter)	18
Les temps de repos :	19
Les temps d'échanges/débats :	20
Les temps d'accueil échelonnés du soir :	20
LES MOYENS HUMAINS	21
MOYENS MATERIELS, FINANCIERS ET PARTENARIATS	25
ASSURANCES	26
COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET	26
SANTE	26
ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE.....	27
SORTIES, DEPLACEMENTS, TRANSPORTS	28
ACTIVITE PHYSIQUE REGLEMENTEE	29
ATTENTES ET BESOINS DU PUBLIC ACCUEILLI.....	29
Favoriser l'autonomie de l'enfant	33
ANNEXES.....	34



PRESENTATION :

La Ville de Troyes est située au cœur de la Champagne méridionale, dans le département de l'Aube, au sud-est de Paris (1h 30) et au carrefour d'axes routiers et autoroutiers.

Troyes est une ville accueillante, attrayante à taille humaine (60 750 habitants – INSEE 2014), située au centre de la communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole, de 168 350 habitants.

Elle offre, à 160 km de la capitale, un cadre de vie dynamique et d'une qualité exceptionnelle ainsi que de réelles perspectives de développement économique. Son patrimoine industriel, naturel, muséal, de l'art de vivre, civil et religieux, est remarquable et est un atout de valeur qui attire chaque année de nombreux touristes. www.ville-troyes.fr

En 2021, pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la ville de Troyes et la CAF de l'Aube s'engagent dans la mise en œuvre d'une « Convention Territoriale Globale » (CTG) de services aux familles, qui à terme permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, ...

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le projet éducatif de la ville y est inclus.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants.

Ils sont un mode d'accueil éducatif des enfants proposé à titre facultatif. Non sectorisés, ils sont organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire.

Ainsi, les projets des Accueils de Loisirs développés sur ces temps et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Dans cette démarche d'éducation partagée, les Accueils de Loisirs municipaux promeuvent la laïcité, la mixité et l'égalité d'accès aux activités.

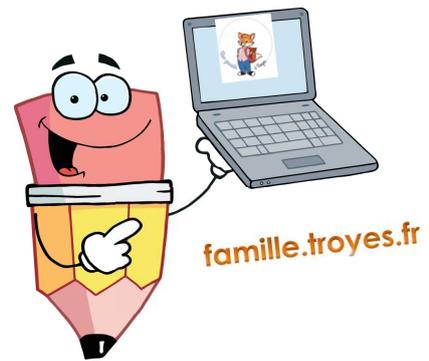
Il est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, et les enfants en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Ce projet doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils de loisirs. Il indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont disposent les équipes et les choix pédagogiques.

LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE DE TROYES

L'organisateur : Service Enfance Jeunesse
1 rue de la Tour
1000 TROYES
☎ : 03.25.70.47.80

La Ville de Troyes compte 7 Accueils de Loisirs. Tous sont ouverts pendant les vacances scolaires soit 434 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans.



L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1^{er} jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (*Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs*)

L'inscription pour les vacances scolaires se fait à la journée au moyen du dossier d'inscription et de la fiche ci-dessous ou via le portail famille.troyes.fr, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée. Au plus tard 10 jours calendaires pleins avant la fréquentation (*extrait du règlement intérieur art.3*) Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

Ville de Troyes - Tarifs 2024

applicables à compter pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)	
			Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,30	10,30	11,30
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 €	et plus		18,50	20,10	18,50	20,10
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 €	et plus		12,10	13,20	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,20	10,30	11,20
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 €	et plus		18,50	20,10	18,50	20,10
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 €	et plus		12,10	13,20	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	2,20	2,40	2,20	2,40
301 €	à	500 €	2,60	2,90	2,60	2,90
501 €	à	700 €	3,30	3,60	3,30	3,60
701 €	à	900 €	4,40	4,80	4,40	4,80
901 €	à	1 100 €	5,30	5,70	5,30	5,70
1 101 €	et plus		6,60	7,20	6,60	7,20



80 bis, rue des Marots 10 000 TROYES

Capacité de 66 places- Accueil **de 3 à 12 ans** / Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis **de 8h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à **12h00** et de **13h30 à 18h00** (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h.

Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à **18h00** (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h).

Localisation :

En périphérie de plusieurs quartiers (Marots, Blanqui, Beau Toquat) et proche de la Chapelle St Luc, l'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-ouest de la ville.

La ligne N°6 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue des Marots. « De Vlaminck »

Public :

Son public est majoritairement issu du quartier des Marots en lien avec les deux écoles qu'ils fréquentent avec une minorité d'enfants qui proviennent d'autres quartiers comme le centre-ville. Il est constitué d'autant de filles que de garçons.

Composition :

- 2 espaces d'activités, au rez-de-chaussée
- Une salle permettant les activités de motricité (matin) et de repos (après-midi)
- Une salle d'activités au 1er étage
- Un espace extérieur clos.

Restauration Collective : Restaurant scolaire de l'école Charles Chevalier.

A proximité : gymnase Charles Chevalier, médiathèque, Maison de Quartier et parc des Marots.

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants. *(Extrait du Projet Educatif de la Ville de Troyes)*

Troyes, Ville Amie des enfants, place l'enfant au cœur de la réflexion éducative et s'appuie sur la **Convention Internationale des Droits de l'enfant** avec son article 29 qui donne ainsi un cadre général de référence en la matière, sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

- **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant** et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- **Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- **Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité**, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone
- **Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.**



L'équipe de directeurs du Service Enfance Jeunesse à cœur de placer l'Enfant au cœur des préoccupations, ce qui sous-entend d'être en accord avec les principes suivants :

L'enfant est une personne à part entière, il doit donc être traité comme nous le ferions avec un autre adulte, et a donc les mêmes droits fondamentaux :

Le droit de ressentir et exprimer ses émotions :

Comme chacun d'entre nous, l'enfant ressent toutes sortes d'émotions que nous devons accueillir SEREINEMENT et lui apprendre à exprimer et gérer. Il a donc le droit de se sentir en colère, triste, stressé, apeuré... Ce n'est en aucun cas signe de caprices, mauvaise éducation etc. Notre rôle est donc, comme nous le ferions avec un collègue, un membre de sa famille etc., d'aider l'enfant à exprimer ses émotions et de les comprendre en faisant preuve d'empathie. Voici donc les comportements à proscrire :

- **Porter un jugement sur telle ou telle émotion exprimée (pleurs, cris, « crises » ...)**
- **Hausser le ton sur un enfant**
- **Sanctionner un enfant qui exprime une émotion**



COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Contraindre, ignorer, forcer, manipuler, se moquer...
Si notre geste, notre habitude ou notre comportement nous paraît étonnant voire insensé envers l'adulte, alors il est probable que cela rentre dans la catégorie des douces violences.

Le droit à la différence :

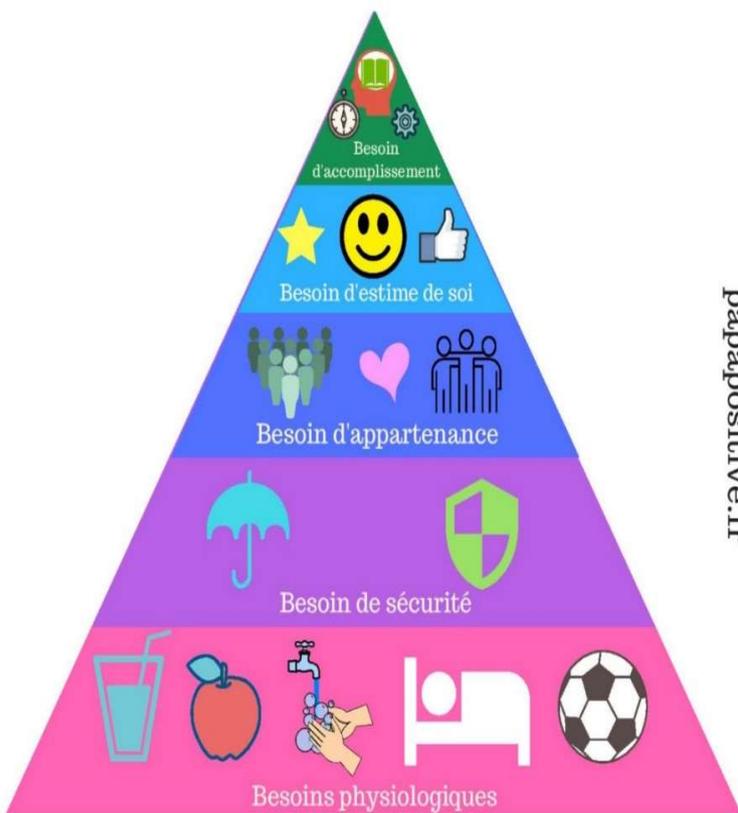
Comme chacun d'entre nous, l'enfant est une personne à part entière, UNIQUE donc DIFFERENTE par essence, savant mélange entre l'éducation que lui donne ses parents, son histoire et vécu personnel, ses origines, sa culture et ses propres difficultés et particularités. Notre rôle est donc de prendre en compte ces particularités pour le comprendre et répondre à ses besoins. Qu'il soit atteint d'une pathologie, « remuant », introverti, sollicitant à l'extrême, bagarreur, très câlin, indépendant, qu'il ne parle pas notre langue ou n'agisse pas comme nous, il en a parfaitement le droit. L'idée est de poser un cadre à la fois sécurisant et bienveillant afin que chacun puisse trouver sa place au sein du groupe et puisse être lui-même, notre représentation de l'enfant « sage et obéissant » n'ayant pas de valeur ici.



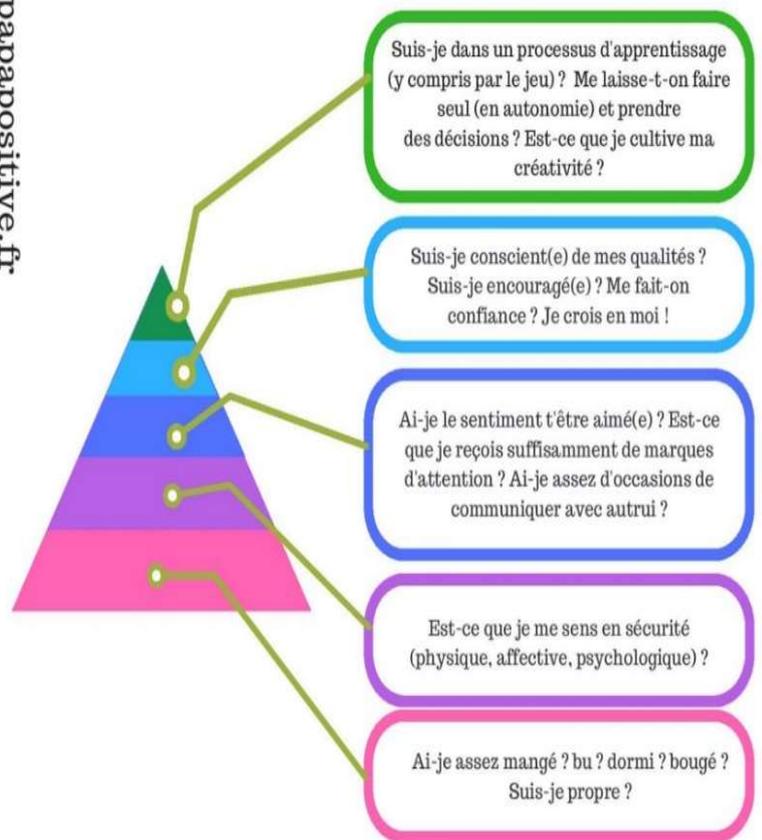
Le droit de ne rien faire ou de ne pas participer à une activité :

L'enfant a totalement le droit de choisir de participer ou non à une activité, ou simplement ne rien faire, l'essentiel étant qu'il soit en mesure de faire ses propres choix, mais aussi d'en assumer les conséquences. Notre rôle consiste à observer l'enfant, le questionner sur ses envies et proposer des activités qui lui correspondent. A nous d'être imaginatifs et originaux dans nos propositions d'activité. Par exemple, si je constate que plusieurs

enfants s'énervent pendant une activité créative, j'en déduis qu'ils expriment le besoin de bouger. Je réagis donc en proposant une pause de l'activité pour passer à une activité dynamique afin de répondre au maximum à leur besoin. Pour information, la pyramide de Maslow regroupe les différents besoins humains :



papapapositive.fr
papapapositive.fr



Enfin, le Service Enfance Jeunesse a décidé de travailler et de faire travailler les équipes d'animation plus particulièrement sur deux domaines étroitement liés qui lui tiennent particulièrement à cœur : **La lutte contre les Douces Violences et le « STOP PUNITIONS »**

Les douces violences



Cet été, le service AEJ a décidé de porter une attention particulière à la bienveillance et à la communication non violente au sein des AL Troyens. Nous souhaitons remettre en question nos postures vis à vis des **douces violences**.

Les douces violences, c'est quoi ?

Ce sont ces petits gestes brefs du quotidien, non prémédités, souvent induits par l'impatience de l'adulte.

Quelques exemples

« c'est pas grave/ c'est rien, attention », « ne...pas », « pleure pas », « t'es pas une fille/un bébé... », jugement de valeur du type, « c'est pas bien, c'est mal », comparer les enfants, obliger à jouer/manger /dormir, surnom péjoratif, « il a encore fait pipi », « c'est moi l'adulte », « tu es un grand montre l'exemple », « dépêche-toi ».

Comment les reconnaître ?

Contraindre, ignorer, manipuler, se moquer... Si notre geste, notre habitude ou notre comportement nous paraît étonnant voire insensé envers l'adulte, alors il est probable que cela rentre dans la catégorie des douces violences.

BOCAL !

Pour y remédier, nous mettrons en place le bocal de la bienveillance. Chaque adulte, aura 10 papiers contenant ses initiales. Lorsqu'il aura recours à une douce violence ou manque de bienveillance, il devra mettre un de ses papiers dans un bocal. L'équipe fera le point en fin de semaine.



Service SAEJ Ville de Troyes

PUNITION / SANCTION / REPARATION



Dans le langage courant, on a tendance à considérer sanction et punition comme synonymes. Il s'agit de faire respecter le pouvoir des adultes sur les enfants en ayant recours à des moyens disciplinaires pour supprimer les comportements non acceptables. Or il existe une différence entre punition et sanction car on peut envisager la discipline sous deux angles radicalement différents :

- la dimension répressive qui concrétise le pouvoir du fort (l'adulte) sur le faible (l'enfant) : on est alors dans le registre de la punition,
- la dimension réparatrice qui est justifiée par des règles connues par tous (adultes et enfants) et acceptées par avance : on est alors dans le registre de la sanction.

La punition est :

- entièrement décidée par la personne en situation de pouvoir et est donc souvent ressentie comme injuste
- complètement ou partiellement subjective et pourra varier d'un individu à un autre (en fonction du niveau d'agacement ou de fatigue, de sa préférence pour tel enfant...)
- arbitraire car elle dépend du bon vouloir de l'individu en position de supériorité
- une réaction (souvent émotionnelle) à un comportement *perçu* comme une transgression ou une faute
- prise pour accentuer la culpabilité ou servir d'exemple et non pour réparer
- un châtiment sans rapport avec la faute

Punir c'est faire preuve de pouvoir et de puissance, en plaçant l'enfant dans l'impuissance et la soumission.

La sanction est la conséquence naturelle d'un acte, c'est une réponse à une transgression.

La sanction éducative intervient lorsqu'il y a transgression d'une limite ou d'une règle. Elle ne vise qu'au rappel et à l'existence de celles-ci. Ce qui est bien différent pour la punition qui peut faire mal, blesser, humilier, rabaisser...

Elle permet de :

- réinscrire l'enfant dans l'existence d'une règle et donc de le réintégrer au sein d'un collectif (la sanction n'a pas pour vocation la vengeance)
- rétablir une relation altérée par une souffrance commise de l'un sur l'autre
- recréer du lien, de l'amitié. Elle s'appuie sur le double principe d'accorder à la victime le soulagement et de permettre à l'autre de l'apaisement, du rachat, un pardon. En ce sens, il semble que la nature de la réparation n'appartient qu'aux protagonistes du conflit. Ce serait contraire à cette idée que de l'imposer ou plus, d'en imposer la forme, par exemple avec le récurrent « va t'excuser ! ». C'est donc à celui qui se reconnaît en erreur de faire la démarche de proposer lui-même une réparation et à la « victime » de l'accepter ou pas.
- réparer autrui et aussi se réparer soi-même
- servir de référence éducative dans le sens où elle place l'enfant devant sa propre auto responsabilisation

La sanction doit :

- être expliquée
 - être tenue
 - être mesurée
 - être juste
 - être limitée dans le temps
 - être proportionnelle à la gravité de la faute
 - être réversible (possibilité de réparation)
 - être immédiate (dans la mesure du possible)
 - concerner la faute commise
 - être en réponse à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne (on sanctionne parce que l'enfant a volé, pas parce qu'il est un voleur)
- Elle suppose des conditions : l'existence d'une référence : loi, règlement, consensus



La punition fait mal, la sanction fait grandir

👉 et n'oublions pas de saluer et de valoriser les comportements et attitudes positives des enfants !

Gaëlle PATEYRON – document de formation 2014





En cette nouvelle rentrée, l'équipe des Marots a réfléchi à un projet satisfaisant au mieux les besoins et les attentes du public accueilli.

Notre contact au quotidien avec les enfants nous a permis de constater que de les accompagner dans leur construction personnelle était important, et qu'ils en étaient demandeurs.

Nous avons donc naturellement opté pour un projet qui à la fois, favoriserait une expérience de vie collective et d'apprentissage, mais également qui offrirait l'occasion aux enfants de pratiquer des activités variées afin de donner la possibilité à chacun de se réaliser.

Nous mettrons en place des ateliers associant l'épanouissement de la personnalité et le développement de leur culture en tous domaines : artistique, sportive.

Ai-je ou non du talent ? La réponse est invariablement oui. Les enfants ont tous des talents ! Qu'ils soient cachés, refoulés, ou tout simplement « invisibles » au quotidien, ils n'en ont pas conscience ou les sous-estimes. Dans un premier temps, il nous tiendra à cœur de faire émerger une prise de conscience de leurs talents et dans un deuxième temps, de participer à leur développement et leur valorisation.



A large, white, scroll-like banner is the central focus of the page. At the top, four children are looking over the top edge: a boy with orange hair in a yellow shirt, a girl with blonde pigtails in a blue striped shirt, a girl with brown hair in a pink shirt holding a telescope, and a girl with brown hair in a white shirt with red suspenders. On the right side, a boy with orange hair in a yellow shirt is peeking over the edge. On the left side, a girl with brown hair in a red shirt is looking at the scroll. At the bottom left, a boy with orange hair in a green and white striped shirt is holding a green pencil. At the bottom right, a girl with red hair in a pink dress is holding a red pencil. The background is white.

Intention éducative retenue :

Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.

Objectifs :

Favoriser la découverte des qualités qu'il possède ; et les valoriser.

Encourager l'enfant à développer son estime de soi et à promouvoir ses talents.

Techniques et actions :

- Ateliers « Qui suis-je ? » , « Se découvrir », des quizz qui font réfléchir...
- Proposer des activités diverses pour faire éclore leurs savoir-faire et s'épanouir à travers les arts, le sport...
- Explorer des ateliers innovants : théâtre, mangas, musique ...
- Organiser des jeux concours ludiques et amusants : « Incroyable talent », « The Voice », « Le meilleur pâtissier ».

Ces actions aideront l'enfant à identifier ses talents et à l'encourager à les développer avec joie.

Evaluation :

Tous les soirs, nous ferons un point et un résumé de la journée avec les enfants en utilisant différents outils d'évaluation comme des murs d'expression, ou verbalisation de ce qu'ils ont aimé ou pas et ce qu'ils ont appris / découvert...

A la fin des vacances nous demanderons l'avis des enfants sur les activités proposées et le ressenti des parents sur les vacances

Idées de critères d'évaluation pour les vacances de la Toussaint :

- Les enfants ont au moins pratiqué une nouvelle activité artistique et sportive
- La moitié des enfants ont au moins découvert un talent
- La moitié des enfants ont au moins pu développer un talent

Méthode d'animation :

L'animateur doit être **disponible** pour **accompagner l'enfant** dans ces **questionnements**.

Faire avec / jouer avec : *l'animateur accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets.*

L'enfant est partenaire de l'adulte et peut se mesurer à celui-ci, dans une situation d'égalité.

L'animateur est partenaire et peut à ce titre intervenir sur le déroulement, au même titre que l'enfant. Il reste le garant de la continuité de l'activité. Ce mode permet à l'enfant d'avoir un autre regard sur l'adulte. Il peut comparer ses capacités à celles de l'animateur, sans craindre d'être jugé.

JOURNEE-TYPE



Heures	Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 12 ans
8h00 – 9h15	Accueil échelonné des familles et des enfants, Répartition sur les différents Coins Autonomes	
9h15-11h30	Rituel du Matin – Temps de discussion / présentation de la journée Accès aux différents coins permanents / projets des vacances... Mise en place des activités en lien avec le projet pédagogique dans le respect des groupes constitués	
11h30 – 11h45	Retour au calme et rangement Temps libre / prépa départ vers la restauration	
11h45-12h	Trajet cantine à pied	
12h/13h30	12h= retour au domicile pour les enfants non inscrits à la cantine Temps de repas Temps de jeu extérieur Retour à l'accueil de loisirs à 13h30	
13h30	Arrivée des enfants qui n'ont pas mangé en restauration collective	
13h45-16h	13h45-15h30 = sieste pour les 3 ans 13h45-14h30 = temps de repos pour les 4/5 ans	13h45-14h30 : temps calme au choix / Accès aux différents coins permanents
	14h30-16h : projet des vacances... Mise en place des activités en lien avec le projet pédagogique dans le respect des groupes constitués	
16h-17h00	Retour au calme / goûter / évaluation de la journée Rangement des salles d'activités	
17h00-18h00	Accueil des familles et départ échelonné des enfants / jeux libres	

Les temps d'accueil échelonnés du matin :



Ce sont des moments importants. Le directeur, ou un animateur aidé d'un ou plusieurs enfants de son groupe, par roulement accueille les parents, note les présents et informe les parents du déroulement de la journée ou/et prend en compte et note sur le cahier de liaison les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ, ...).

A l'arrivée de chaque enfant, il lui propose un endroit pour poser ses affaires. Il pointe l'enfant sur sa fiche de présence et vérifie les effets personnels avec l'enfant, l'identifie par une étiquette ou gommette puis lui propose un jeu, une activité ou le coin détente s'il souhaite rester tranquille.

Rappels réglementaires pour l'arrivée du matin :

- ❁ Les enfants de moins de 6 ans seront accompagnés, de préférence par un adulte, et confiés à un animateur de l'A.L.
- ❁ Les enfants de plus de 6 ans peuvent arriver non accompagnés.

Rangement et rituel du matin :

A la fin de l'accueil, un animateur fait retentir la musique rituelle de rangement, connue et identifiée par tous. Les animateurs et enfants rangent les espaces d'accueil, vont aux toilettes et se rassemblent par groupes dans leurs espaces. Ce moment privilégié doit permettre à chaque enfant de s'exprimer autour de son humeur et ses émotions et à l'animateur de présenter les différents temps de la journée.

Les temps d'activités :

L'Activité, pourquoi et comment ? L'idée est de s'interroger sur le rôle de l'Animateur et sa place dans l'Accueil de Loisirs, en respectant les choix de l'enfant **tout en étant force de proposition**. Pour se faire, nous avons décidé d'organiser les temps d'activité selon deux modes de fonctionnement : les activités autonomes ou « coins permanents » et les activités proposées par les animateurs.

Les « Coins Permanents » :

Au sein de chaque groupe, l'idée est de proposer aux enfants, en fonction de leurs préférences et choix assumés, de construire des « coins permanents », installés dans leur espace dédié, gérés en autonomie par les enfants ou animés par l'adulte et contenant le matériel nécessaire, mais qui sont organisés avec le groupe (règles communes, horaires d'ouverture, fonctionnement de chaque coin etc.) Les animateurs sont là aussi pour accompagner les enfants sur ces coins et peuvent les faire évoluer en fonction des demandes des enfants, proposant des fiches techniques pour des créations, des idées de jeux...

Les animateurs, en observation perpétuelle, savent s'adapter s'ils constatent que trop d'enfants restent à l'écart. L'animateur a donc aussi pour rôle de valoriser l'enfant et de faire en sorte qu'il se sente à sa place au sein de l'accueil.

Coins moins de 6 ans :

Les coins autonomes sont créés sur chaque espace/groupe et adaptés à la tranche d'âge, comme par exemple :

- ❁ « Jeu fais comme un Grand » : composé d'une maison, cuisine, marchande etc., ce coin permet à l'enfant de faire « comme un grand ». En effet, les enfants aiment imaginer des histoires qu'ils jouent avec des petits personnages ou avec des objets. Ils peuvent y jouer seul ou à plusieurs.

Ensemble, ils inventent un scénario, se répartissent des rôles et l'histoire se construit peu à peu en utilisant les ressources du terrain de jeu. On dit que ce sont des jeux symboliques car, en mobilisant et en mettant en scène la réalité vécue par l'enfant, ces jeux permettent à celui-ci de se la représenter. Ainsi, les scénarios explorent souvent des grands thèmes de la vie qui préoccupent l'enfant : l'amour, la mort, la pauvreté, la perte, la violence, le conflit, la guerre, la dispute entre les parents, la vie quoi !



En construisant une structure narrative, l'enfant se met dans la peau de l'autre : il se pense autre et il pense l'autre. Ces jeux imaginaires « on disait que » sont l'expression de sa vie intime intérieure, une projection de ses préoccupations affectives. Il faut laisser l'enfant jouer de cette façon car c'est sa façon de métaboliser les préoccupations de la vie. Pour autant qu'il ne se mette pas en danger, ni ne fasse du mal à l'autre, il lui est permis, dans les jeux, de tout dire et de tout jouer. Un peu comme dans les rêves...

- ❁ « Jeu Construis » : comme son nom l'indique, coin propice aux Kapla/Légo, avec modèle pour les plus ordonnés ou selon leur inspiration pour les plus créatifs
- ❁ « Jeu Bouquine » : pour les envies de calme, de repos. Feuilletter un livre, faire un coloriage ou simplement ne rien faire
- ❁ « Jeu Créée » apporte le soleil dans nos cœurs grâce à ses œuvres fantastiquement belles et impressionnantes par leurs tailles.
- ❁ « Jeu Fais Seul », propose aux enfants des activités autonomes autour de la motricité fine, enfilage de perles, transvasements, modelage etc.



Coins plus de 6 ans :

- ❁ « Les Bâtisseurs » : comme son nom l'indique, coin propice aux Duplo/Kapla/Légo, avec modèle pour les plus ordonnés ou selon leur inspiration pour les plus créatifs mais aussi tours de cartons, châteaux de cartes, cubes, train à construire : de multiples variantes de la construction. On se débrouille seul. On est aidé...

On s'organise à plusieurs. Tester son génie constructeur, sa motricité fine, anticiper la résistance des matériaux, la logique d'assemblage... Construire, c'est aussi déconstruire, défaire et recommencer ; apprendre de ses erreurs et les dépasser, la réussite et la promotion passent par là. Les échecs font partie du parcours des constructeurs... Faire, ça passe toujours par défaire et refaire.



- ❁ « Les Joueurs » pour les amateurs de Jungle Speed, Clac Clac, jeux d'échecs ou portés sur le billard indien, ce coin se transforme petit à petit en vraie ludothèque pour les enfants. Ces jeux sont avant tout une activité de loisirs conviviale. S'ils font souvent appel à la réflexion, à la mémoire, à la « culture » ou tout simplement au bon sens, les jeux de société offrent l'occasion de partager de bons moments, entre amis ou en famille... et parfois aussi, des franches rigolades ! De plus, les jeux de société aident l'enfant à améliorer son sens de la logique et à élaborer des stratégies. « Si je vais par-là, j'ai plus de chance de remporter la partie » ou « Tiens, mon voisin lance tel pion, je vais plutôt attaquer par-là » ...

Ils amènent l'enfant à prendre des risques...sans danger, à former et défaire des alliances temporaires...L'objectif ? Gagner ! Car jouer aux jeux de société développe le sens de la compétition des jeunes joueurs. Certains vont même jusqu'à tricher pour parvenir à leurs fins...Enfin, à travers les jeux de société, l'enfant intègre d'autres notions : attendre son tour, écouter les autres, suivre des consignes précises – les mêmes pour tout le monde, poursuivre le jeu jusqu'au bout, accepter de perdre... Pas si facile, mais comme à l'accueil de loisirs ou à la maison, cela s'appelle « vivre en groupe ».

- ❁ « Les Créatifs » apporte le soleil dans nos cœurs grâce à ses œuvres fantastiquement belles et impressionnantes.
- ❁ « Les Détendus » : dans ce lieu, les enfants ont à leur disposition des poufs, des tapis afin de se poser devant un livre, se raconter leur vie, ne rien faire etc. Comme expliqué dans la journée type, les enfants peuvent circuler librement entre chacun de ses espaces et y rester le temps qu'ils le souhaitent.

L'équipe pédagogique se donne la possibilité de faire évoluer ces espaces en fonction de leur fréquentation et des envies des enfants.

Les temps du repas (déjeuner et goûter)

Le déjeuner :

Ces temps favorisent les échanges, les discussions et développent aussi l'autonomie et à la responsabilisation. Les animateurs sont garants de ces moments d'éducation à la santé et au partage. Les enfants sont donc invités à communiquer davantage sur leur degré d'appétit afin d'éviter un maximum le gaspillage de nourriture.

L'équipe d'animation privilégie une organisation avec ces objectifs. Les enfants commenceront par aller aux sanitaires pour un lavage de mains. Puis ils s'installeront à table avec les camarades avec qui ils souhaiteront partager leur repas.

La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.



Le goûter :

Le goûter est préparé par roulement par chaque animateur. Il est diversifié, pourra être animé pour respecter un imaginaire mais est aussi un moment pendant lequel les animateurs effectuent un retour sur la journée des enfants.

Extrait du règlement intérieur art.2 :

« Pour une inscription en journée complète avec repas pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Les menus prennent en compte différents critères :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- la saisonnalité des produits
- l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique. »

Les temps de repos :

Il est primordial pour les plus petits dans leur besoin de récupération, mais aussi important pour les plus grands

Il a plusieurs avantages. Il permet à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée et de transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme. Limité dans le temps, il doit être sécurisant et accompagné.



A l'Accueil de Loisirs, l'équipe le décline sous deux appellations : Sieste/Relaxe et temps calme.

La sieste est organisée au dortoir, en privilégiant les plus petits et aménagée de façon à ce que chaque enfant y trouve une place intime pour se reposer. Les enfants peuvent y apporter leur

doudou et se voient raconter une histoire ou passer de la musique par un animateur qui reste tout le temps de la sieste. Le réveil de chacun est ensuite échelonné afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Pour les autres enfants, un temps de « relaxe », consistant à aménager un coin calme (coussins, coin « cocooning » etc.) peut être envisagé mais correspond aux enfants uniquement demandeurs.

Pour tous, ce moment doit être calme et permettre à chacun de se ressourcer après les repas et est appelé « temps calme » s'il est animé (méditation, massages...) ou « temps libre » si les enfants choisissent de se rassembler en petit groupe pour parler, faire des jeux de société... Des espaces sont aménagés à cet effet.

Enfin, nous considérons que **le besoin de sommeil est souverain** et que chaque enfant est à même de connaître son propre rythme. Ainsi un enfant a la possibilité de se reposer dès qu'il le souhaite, qu'importe son âge ou l'heure de la journée.

Les rituels pour les enfants de 3-5 ans :

Afin de rythmer les différents temps de vie quotidienne pour les enfants (rangement, passage au toilettes, déplacements pour le repas...), l'équipe utilise le plus souvent possible des « rituels chantés ou dansés » qui permettent de rendre ces moments plus ludiques et moins rébarbatifs et peuvent eux aussi, être adaptés en fonction de la thématique de la période. Par exemple, après l'accueil du matin, les animateurs font écouter une musique aux enfants, signal pour ranger et mettent des défis en place, organisent un « bonjour » collectif puis font l'appel, et mettent en place, par exemple, un café-phylo, puis proposent leurs activités, déguisés ou en musique.

Les temps d'échanges/débats :

Afin de respecter l'un de nos objectifs portant sur la liberté de choix et le bien-être des enfants, l'équipe aménage le plus souvent possible des temps pour recueillir la parole des enfants. Qu'ils soient autour d'un débat, d'une réunion, à l'occasion d'un temps calme ou d'un repas, mais aussi sous la forme plus solennelle d'un « Conseil des Enfants », ces temps d'échange permettent aux enfants de faire de réels choix dans l'organisation (dans la limite du non-négociable), mais aussi d'apprendre à débattre sur des sujets de société ou de proposer des changements, prendre des responsabilités... Les formes que prennent ces temps sont diversifiées afin de permettre à chacun de s'exprimer.



Les temps d'accueil échelonnés du soir :

De même que le matin, ces temps sont très importants. Mais pour d'autres raisons. La répartition des tâches y est néanmoins similaire :

- Le directeur ou un animateur, accueille les parents, note et identifie les personnes qui viennent chercher un enfant systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant et répond aux éventuelles questions
- Un animateur va chercher l'enfant et fait le lien avec le parent, l'informe des événements de la journée. Dans la mesure du possible, les informations sont données aux parents par l'animateur responsable du groupe ou, le cas échéant, par le Directeur.

Rappels réglementaires pour le départ du soir :

- ✿ **À l'exception des rendez-vous médicaux** justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L., **toute sortie est définitive.**
- ✿ Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, **les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h.**
- ✿ **Aucun enfant de moins de 6 ans n'est autorisé à quitter seul l'A.L.** Il ne peut être remis qu'au responsable légal ou à un tiers autorisé **âgé de 16 ans minimum.**
- ✿ Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal **exclusivement dans l'enceinte de la structure.**
- ✿ En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.
- ✿ **Les enfants de plus de 6 ans autorisés à quitter seuls l'A.L. le quittent à 12h00 lorsqu'ils ne déjeunent pas ou à 18h00.** Cette autorisation est subordonnée à une décharge de responsabilité signée du (des) responsable(s) légal(aux).

LES MOYENS HUMAINS

L'organisation de l'équipe pédagogique :



Le directeur

La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par une personne permanente de la Ville de Troyes.

Le directeur est formé à la démarche de projet et bénéficie d'une formation continue. Il dirige l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de sa structure.

Un **livret de direction** lui est remis à leur arrivée (fiche de poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, élaboration du projet pédagogique, le livret de l'animateur, affichages obligatoires, pièces à présenter en cas de contrôle, fiche de sortie, notes de services ...)

Fonctions du directeur de l'Accueil de Loisirs :

Elle garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

◆ **Connaissance du contexte :**

- S'approprié du Projet Éducatif
- Elabore la trame du projet pédagogique
- Rencontre les personnes susceptibles d'être des partenaires locaux
- Echange avec l'organisateur sur la mise en œuvre du projet éducatif et l'aide dans son évaluation

◆ **Conduite pédagogique :**

- Présente et explique la trame du projet pédagogique de la structure en concertation, le met en œuvre quotidiennement et l'évalue
- Présente et explique la trame du projet pédagogique à l'équipe d'animation par le biais des réunions de « préparation ». La direction est garante de son organisation. L'objectif de ces rencontres est de mettre l'équipe dans une dynamique de projet.
- Définit les objectifs et finale la rédaction du projet pédagogique
- Met en œuvre une démarche d'évaluation collective
- Choisit des méthodes pédagogiques
- Rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil

◆ **Gestion d'équipe – management :**

- Participe au recrutement de l'équipe d'animateurs(trices)
- Conçoit une démarche d'évaluation des animateurs
- Accompagne l'équipe dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet d'animation / d'activités
- Organise et anime des réunions d'équipe (soit 5 heures par mois)
- Transmet les informations liées aux réglementations nationales, régionales et départementales Jeunesse et Sports
- Forme et évalue les animateurs, notamment les stagiaires
- Participe au temps de travail/réflexion (soit deux heures par semaine)

◆ **Gestion budgétaire, du matériel, administrative, de l'alimentation, du personnel et des locaux :**

- Demande le budget prévisionnel, le suit,
- Elabore les devis et les réservations des prestations pour les activités spécifiques
- Commande le matériel, vérifie son rangement et son entretien
- Constitue les dossiers des animateurs/trices (diplômes, certificats médicaux ...)
- Déclare l'Accueil de Loisirs à la SDJEVA et vérifie la déclaration à la PMI (si présence d'enfants de moins de 6 ans)
- Affiche les documents obligatoires
- Vérifie les dossiers d'inscription des enfants (notamment régulièrement les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence)
- Tient à jour les registres de présence des enfants
- Réalise le bilan de fonctionnement
- S'assure de la commande initiale des repas et goûters
- Suit les commandes de ces derniers
- Tient à jour le registre du personnel (dont émargement)
- Gère le personnel (horaires, temps de pause, autorisations d'absence ...)
- Suit l'envoi des certificats de stage pratique des animateurs/trices
- Vérifie de la disponibilité des locaux
- Vérifie leur conformité
- Inspecte les locaux, l'extérieur, les véhicules afin de repérer les éventuels dangers et baliser/réparer/informer l'organisateur si nécessaire
- Aménage les locaux avec le matériel adéquat
- Coordonne le rangement et nettoyage des locaux

◆ **Sécurité/santé :**

- Vérifie les particularités de l'environnement, de l'existence d'arrêtés locaux (zones interdites, dangereuses ...)

- Met en place et suivi des protocoles de sécurité (incendie, confinement, exercices d'évacuation ...)
- Prépare et suit des trousse de secours/pharmacie et registre d'infirmerie
- Lit les fiches sanitaires et repère des éventuelles allergies, P.A.I. entre autres

◆ **Communication :**

- Affiche des projets éducatif et pédagogique
 - Met en place et promeut les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A.L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)
- Maintient et encourage les liens avec les familles

Les animateurs/trices



Ils/elles sont, en majorité, des vacataires. Le service Accueil Enfance Jeunesse a le souci de constituer des équipes stables.

Pour cela, les équipes d'animation **sont formées** à la démarche de projet et sont impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Un **livret de l'animateur/trice** est remis à leur arrivée (descriptif du poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, projet pédagogique en cours, les fonctions, notes de services ...)

Fonctions de l'animateur(trice) de l'Accueil de Loisirs :

Il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.

Auprès des enfants, il/elle :

- Est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- Connait les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes)
- Est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- Sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Est à l'écoute des enfants

Auprès des parents, il/elle :

- Va vers les parents afin d'échanger quant à la journée de leur enfant

- Sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- Est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

Avec ses collègues, il/elle :

- Respecte ses collègues
- Sait travailler en équipe et écouter l'autre
- Participe aux réunions de préparation
- Sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.

Les savoirs

- Le savoir-être

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur doit faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.



- Le savoir-faire

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur doit tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherche collectivement une réponse aux questions posées.

- Le savoir-faire faire

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité... contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».

Elle connaît et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie ...) comme à l'extérieur (code de la route, code civil ...).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel.

Normes d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.



La Ville de Troyes va au-delà, en préconisant :

-1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

-1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.

Voir note de service liée aux déplacements (en annexe).

Temps de réunion

Des **temps de bilan** sont proposés régulièrement par le directeur avec son équipe d'animation.

Des **temps d'évaluation** sont proposés à chaque animateur en fonction des besoins et attentes de la direction et/ou de l'animateur/trice de manière individuelle. Ces temps sont obligatoires en cas de stage pratique.

Des temps d'échanges sont prévus le matin afin de rappeler les points importants de la journée et les tâches de chacun, celui du soir permet de remonter les informations importantes et de faire le point sur la journée.



MOYENS MATERIELS, FINANCIERS ET PARTENARIATS

Les besoins en matériel pédagogique, sportif, d'entretien et de pharmacie sont renouvelés au fur et à mesure. Les différentes sorties sont estimées et planifiées. Toutes les demandes, en cohérence avec le projet pédagogique, sont soumises pour validation à la hiérarchie.

Les partenaires sont un atout principal de la réussite d'un projet, ils se composent entre autres :



- ◇ Des familles
- ◇ De la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- ◇ De la Caisse d'Allocations Familiales
- ◇ Des Services de la Ville de Troyes
- ◇ De la Police nationale, Gendarmerie
- ◇ De l'Education Nationale

- ◇ Des intervenants
- ◇ Des prestataires ...

ASSURANCES

Chaque enfant inscrit dans un A.L. devra être garanti par une police d'assurance en responsabilité civile, pour tous les dommages qu'il ne causerait à toute personne ou tout bien, dans le cadre des activités.

Les parents sont tenus de réparer les dommages qui pourraient être causés à des personnes ou des biens par leurs enfants dans le cadre des A.L. et d'établir une déclaration de sinistre auprès de leur assurance responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers.

COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET



Une attention particulière sera apportée à la communication avec les parents afin de leur transmettre au mieux les valeurs de notre projet pédagogique. Ainsi, le projet pédagogique de chaque période est affiché et mis à disposition des parents sur leur espace famille.

SANTE



La fréquentation des A.L. est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018. Une contre-indication aux vaccinations doit être attestée par un certificat médical ; la fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'A.L. n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un P.A.I.

Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher.

En cas d'urgence, le directeur de l'A.L. fait appel aux services de secours.

Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. (*Extrait règlement intérieur art.2*)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19, outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Les ACM sont équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE



Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinateurs départementaux handicaps.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin.

Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)



SORTIES, DEPLACEMENTS, TRANSPORTS



En ce qui concerne les **sorties** et les **déplacements**, ils doivent s'accompagner systématiquement d'une fiche de sortie (voir livret du directeur et de l'animateur) mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quel que soit la destination et la distance.

Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'Accueil de loisirs de provenance (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction).

Dans le cadre de **transport d'enfants** dans un véhicule de 7 ou 9 places, le conducteur doit être accompagné par un animateur pour un trajet supérieur à 20 kilomètres.

Un trajet ne pourra excéder 2 heures, quel que soit le mode de transport.

Les enfants seront comptés et identifiés à chaque montée et descente de véhicule.

Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, les équipes d'animation devront être particulièrement vigilantes et attentives à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusteront en conséquence, la répartition des groupes :

- ◆ Ils ne devront pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
- ◆ Les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum quel que soit l'effectif ;
- ◆ Un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - 2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;
 - 2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.
- ◆ Un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.



ACTIVITE PHYSIQUE REGLEMENTEE

... autre que celles liées au jeu et au déplacement, qui se déroule conformément aux règles fixées par une fédération sportive ou qui présente des risques particuliers.

Elle n'est qu'un moyen de parvenir à la réalisation des intentions éducatives de la Ville de Troyes.

Un projet d'activité doit être annexé au projet pédagogique.

Il précise les conditions dans lesquelles l'activité est mise en œuvre et notamment la prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Quelles que soient l'activité et sa pratique (encadrement par l'équipe d'animation de l'AL ou recours à un prestataire extérieur), le directeur reste responsable.

Les familles sont informées des modalités de déroulement de cette activité.

Il appartient au directeur de l'AL de vérifier que les démarches de protection des usagers requises par le Code du Sport ont été effectuées, dont les compétences de l'encadrement (diplômes, brevets ...).

Il appartient au directeur puis à l'équipe d'animation d'évaluer les conditions de mise en œuvre de l'activité :

- Est-elle adaptée à l'enfant ?
- Le matériel, le lieu de pratique, les conditions climatiques sont-ils adaptés et vérifiés ?
- L'encadrement est-il compétent et diplômé ?
- L'effectif de l'encadrement est-il respecté ?



ATTENTES ET BESOINS DU PUBLIC ACCUEILLI

L'enfant de 3 à 6 ans est en plein stade préopératoire¹ durant lequel la fonction symbolique², l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent. L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 6 ans, **les enfants ont besoin de comprendre le monde**. Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques

De plus, l'enfant à cet âge se **dépense beaucoup et développe sa motricité fine**. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées, ...

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire. Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par « **l'égoïsme** ». L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué. Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, **il assimile les règles de la vie en collectivité**.

Il est également important de rappeler qu'entre 3 et 6 ans, l'enfant ne contrôle que peu ses émotions. Ces dernières le débordent parfois amenant ce que l'adulte peut interpréter comme « une colère ». **A cet âge, les enfants n'ont pas encore construit les réseaux de neurones nécessaires pour donner du sens à tout ce qu'ils sont en train de vivre et de ressentir**. Ils ne se repèrent pas encore vraiment dans le temps : ils vivent dans le présent et, pour eux, chaque émotion prend des proportions phénoménales.

Lors d'un trop plein d'émotion, l'équipe doit permettre à l'enfant d'exprimer son émotion au moment où il la vit, puis à l'aider à mettre des mots dessus une fois qu'il est calmé. Ainsi, nous contribuons à construire, littéralement, les réseaux de neurones entre son cerveau préfrontal (ce qui permet d'analyser et de donner du sens) et les zones émotionnelles de son cerveau. Cela développe l'intelligence émotionnelle de l'enfant, ce qui lui donne les moyens, à terme, de mieux maîtriser ses émotions et également de mieux comprendre celles des autres.

¹ Selon les travaux du psychologue suisse Jean Piaget (1896-1980)

² Faculté de créer des images mentales, des concepts, des symboles, qui permettent de se forger un monde imaginaire, de communiquer, de penser de façon abstraite



Exemple d'ateliers basé sur le livre *La Couleur des Emotions* pouvant être mis en place pour aider l'enfant à comprendre ses émotions

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.

L'équipe d'animation favorise donc :

- L'aménagement d'espaces ouverts sécurisants et riches
- La découverte de nombreux supports
- Le passage à l'action



En ce qui concerne **l'enfant de 6 à 8 ans**, le stade des opérations concrètes³ se met en place (jusqu'à 11 ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... L'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient **la manipulation, la pratique, l'expression** ou la fabrication parce que c'est **en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit**.

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les **activités basées sur le jeu suscitent la curiosité** de l'enfant et lui permettent **de faire des découvertes tout en s'amusant**. Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue aussi facilement. Il développe son adresse, son habilité et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent.

³ Selon les travaux du psychologue suisse Jean Piaget (1896-1980)

L'équipe d'animation favorisera donc :

- La découverte de différents milieux
- Les situations d'exploration et d'aventure
- La maîtrise technique des supports proposés



d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

- Les situations de prise de responsabilité. **Pour l'enfant de 8 à 10 ans :** apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin



qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

L'enfant de 10 à 12 ans rentre dans le stade des opérations formelles (jusqu'à 15 ans) qui permet l'établissement de relations entre la réalité et la possibilité. Dernier stade de la pensée, c'est pour Piaget le moment où l'intelligence acquiert sa pleine maturité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers **s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences**, pour qu'ils soient **actifs dans leur démarche**,

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase pré-pubère. Les garçons ont besoin d'efforts physiques intenses et leurs activités motrices s'orientent vers le sport. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipes mixtes qui les font s'appivoiser...

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les enfants. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant **requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité**. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. **Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation** est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...).



L'équipe d'animation favorisera donc :

- La compréhension et l'appropriation de son environnement
- La mise en œuvre de défis, de challenges
- Les situations d'autonomie et de prise de responsabilité

L'Accueil de Loisirs est un lieu de vie en collectivité où l'enfant est reconnu et respecté en tant qu'individu. L'équipe d'animation met en place des activités en conciliant les rythmes et les besoins des enfants.

Favoriser l'autonomie de l'enfant

L'autonomie de l'enfant sera donc un point essentiel de la pédagogie mise en place de la structure. Toutefois, derrière ce mot généraliste, il est essentiel de préciser comment évolue le besoin d'autonomie des enfants.

L'autonomie permet à un enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance.

Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. C'est un élément essentiel de la confiance en soi. L'autonomie se développe dans plusieurs sphères de la vie. Elle touche les habilités physiques, la pensée, l'acquisition de connaissances, l'interaction avec les autres, la gestion des émotions et la distinction entre le bien et le mal.

L'acquisition de l'autonomie pour les enfants de 3 à 6 ans.

A 3-6 ans l'autonomie passe par l'acquisition des gestes du quotidien.

Accrocher son manteau, couper sa nourriture, ranger ses jouets, débarrasser la table... pour l'accompagner, l'animateur doit encourager l'enfant, lui montrer qu'il peut commencer à faire quelque chose seul : « Tu es capable tout seul, je pense ! ». Il est également important de laisser le temps à l'enfant de faire seul ces actes de la vie quotidienne comme certains actes dans les activités et donc de prévoir 5-10mn en plus

Développer l'autonomie des enfants de 6 à 12 ans.

Entre 6 et 8 ans, plus l'enfant grandit plus l'animateur peut lui confier de tâches du quotidien à réaliser « seul » (lavage des tables et des chaises après le goûter, passer le balai, ...). Il devient de plus en plus autonome et responsable, il commence à discerner le bien du mal. Il reconnaît plus facilement un bon geste et un geste à ne pas reproduire et aime alors, par exemple, aider les plus petits à mettre le manteau...

Les temps de jeux sont également propices à l'autonomie. En effet, au lieu de proposer une liste de jeux, l'animateur peut laisser les enfants choisir le jeu et quelles règles ils souhaitent mettre en place. Il est également intéressant de confier des tâches comme arbitre. L'animateur doit ainsi repenser son attitude pédagogique en fonction du groupe : Laisser jouer, donner à jouer ou jouer avec ?

Durant les temps d'activité manuelle, l'autonomie passe notamment par le choix d'activité : organiser les activités de manière à ce que l'enfant ait le choix entre 1,2,3... créations différentes qu'il pourra réaliser seul ou avec peu d'aide de l'adulte... lui laisser la possibilité d'échouer, de recommencer pour qu'il expérimente ...

A partir de 9 ans, le jeune est le plus possible en situation d'autonomie. Il peut assister l'animateur dans les tâches de tous les jours (préparation des fiches de sorties, des mots piscine, ...). Il doit être également acteur dans le choix des activités, participer à leurs préparations et à leurs rangements...

A partir de 10 ans, les jeunes « n'ont plus besoin d'une surveillance particulière de tous les instants »⁴. Ils peuvent donc rester seuls dans une salle si les parents en sont informés, si les membres du groupe sont responsables, que cette autonomie soit limitée dans le temps et que l'activité proposée comme le lieu de son déroulement ne présente pas de danger.

Même si l'âge de l'enfant nous donne un aperçu de ses degrés d'autonomie, il ne faut pas oublier que chaque enfant est unique et évolue différemment.

L'enfant peut développer, son autonomie plus rapidement dans un domaine que dans un autre.

Afin de favoriser l'autonomie des enfants de 6 à 12 ans, nous souhaitons leur proposer une salle où ils pourront faire l'activité de leur choix. À tout moment de la journée, l'enfant aura le choix entre participer à l'animation proposée ou de se rendre dans cette salle pour s'occuper comme il le désire (un animateur sera toujours présent). Ainsi, nous mettrons à disposition des enfants un coin lecture, des jeux de société, des kits création etc.

Conduire l'enfant vers l'autonomie sera donc la finalité principale de nos actions éducatives.

ANNEXES

- Annexes 1 : notes de service
- Planning

⁴ Cour de cassation 16 mai 1988

NOTE DE SERVICE

- ☒ DGA
- ☒ DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- ☒ CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

à diffuser

à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services**

Yves Minck



Copie pour information :

- Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

- TCM
- VT
- DGA
- DIRECTEURS
- CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT
- A diffuser à l'ensemble des agents
- A afficher

} du pôle
famille
et proximité

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n° 16 EP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

- En cas de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, le **conducteur doit être accompagné par un animateur** pour un trajet supérieur à 20 kilomètres ;
- **Un trajet ne pourra excéder 2 heures**, quel que soit le mode de transport ;
- **Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'accueil de loisirs de provenance** (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction) ;
- **Il est indispensable que les enfants soient comptés et identifiés** à chaque montée et descente de véhicule ;
- Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, vous serez particulièrement vigilant et attentif à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusterez en conséquence, la répartition de votre groupe :
 - ↳ il ne devra pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
 - ↳ **les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum** quel que soit l'effectif ;
 - ↳ un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - **2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;**
 - **2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.**
 - ↳ un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).
- **Le transfert des enfants** entre les accueils de loisirs Louis-Dumont et Vassales (conformément à l'article 2 du règlement intérieur « mon accueil de loisirs ») **s'effectue uniquement sur l'un de ces deux AL** entre 9h15 et 9h35 et entre 16h55 et 17h15 ;
- Une **vérification des coordonnées** des personnes responsables de l'enfant (numéros de téléphone et adresses postales) doit être faite à chaque période de vacances
- **L'identification des personnes** qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au respect de ces dispositions ; ils peuvent être sollicités par les animateurs aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront les moyens et l'ensemble des ressources mis à leur disposition par le service. Ils tiennent à la disposition de l'ensemble des agents des « fiches mémo » récapitulatives de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques.

Le Directeur Général des Services
Yves Minck

Ce document est destiné à :

- Mesdames, Messieurs les adjoints - Conseil Municipal de Troyes
- Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Troyes

PLANNING

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

**Programme des activités de vos enfants pour
La semaine du 21 au 25 octobre 2024**

A la recherche de mes talents

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

Troyes

Accueil de Loisirs des **MACOTS**
80 Bis, rue des Maroits
10 000 Troyes
06 04 52 12 51
8h-18h

	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25
3/5 ans	<p>Je cours « quel est ce légume ? » et je roule comme « petit potiron ».</p> <p>J'écoute « petit loup »</p> <p>Je fabrique ma maison hantée</p>	<p>Fabrique « le petit monstre qui te ressemble » et de ta marionnette citrouille</p> <p>Jeux des chats noirs de la sorcière</p> <p>Artiste en « herbe » ? mon portrait</p>	<p>«SORTIE»</p> <p>Je teste mon équilibre et mon agilité</p> <p><i>PS: prévoir une tenue sportive</i></p>	<p>Je teste ma souplesse = <u>yoqa pour enfant</u></p> <p>Je fabrique mon fantôme préféré</p> <p>«SORTIE PISCINE»</p>	<p>Danse avec les stars d'automne</p> <p>J'écoute « petit loup »</p> <p>Je fabrique mon arbre de couleurs et mon hérisson de saison</p> <p>.. . . .</p>
6/12 ans	<p>Je découvre mon côté créatif: ma main squelettique/ mon château Macotsween</p> <p>J'expérimente les monstres qui moussent</p> <p>Je joue avec la sorcière sans nom Et je danse = ZombiMooy</p>	<p>«SORTIE»</p> <p>SAVOIR NAGER</p> <p>Je découvre mes talents d'équilibre: saut des fantômes, le pont suspendu, le tunnel des dragons</p>	<p>Je découvre le monde des araignées</p> <p>Je fabrique la chauve-souris qui me ressemble et mon épouvantail idéal</p>	<p>Je teste ma souplesse = <u>yoqa pour enfant</u></p> <p>J'imagine mon masque d'Halloween</p> <p>Répète ZombiMooy</p> <p>Jeux du ballon citrouille</p>	<p>J'expérimente: « le cabinet du sorcier »</p> <p>Notre monde idéal au centre</p> <p>«SORTIE»</p> <p>Mon talent sur patin à glace</p>

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

**Programme des activités de vos enfants pour
La semaine du 28 au 31 octobre 2024**

A la recherche de mes talents

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

Troyes

Accueil de Loisirs des **MACOTS**
80 Bis, rue des Maroits
10 000 Troyes
06 04 52 12 51
8h-18h

	Lundi 28	Mardi 29	Mercredi 30	Jeudi 31
3/5 ans	<p>Je teste l'athlétisme</p> <p>J'écoute « racontween »</p> <p>Je fabrique mon bocal sensoriel et mes empreintes d'automne</p> <p>J'attrape les petits monstres squelettes</p>	<p>Je fabrique ma chauve-souris qui vole</p> <p>Je joue avec: loup où es-tu ?</p> <p>Je mets en scène Pilou, le petit fantôme</p>	<p>Le rallye des citrouilles et des champignons</p> <p>Je fabrique mon araignée Betsy</p> <p>Et Zombi'cun</p>	<p>Je teste mes talents en danse</p> <p>«SORTIE PISCINE»</p>
6/12 ans	<p>«SORTIE»</p> <p>Je teste mon équilibre et mon agilité:</p> <p><i>PS: prévoir tenue sportive</i></p>	<p>«SORTIE»</p> <p>SAVOIR NAGER</p> <p>Mes talents d'écrivain « Grimoire »</p> <p>Courons à notre plus beau tableau</p> <p>Mes talents de cuisinier</p>	<p>Mon talent d'enquêteur</p> <p>Je joue avec = chuchote moi à l'oreille...</p> <p>«SORTIE»</p> <p>Mon talent sur patin à glace</p>	<p>Je teste mes talents en danse</p> <p>Je bricole mon château et un grigri</p> <p>Je teste mon côté sportif</p>

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr

